La Problématique De L'évasion Fiscale A La Direction Générale De Douane Et Accises De Beni/ Nord-Kivu

Mbusa Rupande Pascal,

Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce de Beni/RD. Congo

Résumé

Cet Article Est Consacré A La Problématique De L'évasion Fiscale Non Frauduleuse Et L'évasion Fiscale Frauduleuse. L'évasion Et La Fraude Fiscale N'est Qu'un Cas Particulier De L'évasion Fiscale. On Peut Donc Echapper A L'impôt En S'appuyant Sur Les Mêmes Lois. Les Données Sur Le Niveau Général Des Importations De 2013 A 2017 Ont Elucidé Une Croissance Pour L'importation. Cette Croissance Est Due A La Performance De Sydonia—World Qui Est Par Rapport A L'exportation, La Droite De Tendance Est De Y=0,91x+55,45. Cela Etait En Moyenne, Sur 100cas D'évasion D'importation A La DGDA/BENI, Enregistre 1,46 Cas D'évasion. Tandis Que, 0,70 Cas D'évasions Est Enregistré Sur 100 Cas D'exportations. L'utilisation De La Fiscalité Dans La Politique Economique Est Canalisée, Les Recettes Fiscales En Adoptant Le Régime Déclaratif. En Fin, Nous Avons Vu Egalement Que La Collaboration A L'échelon National Et International, Constitue, La Répression Et La Dissuasion Des Fraudes. L'administration De Douanes Dont De Multiplier Des Accords De Coopération Bilatéraux Avec D'autres Administrations. Procéduraux Formations Ou Recyclages Du Personnel.

Mots Clés: Evasion Fiscale, Maximisation Des Recettes, Administration Douanière

Date of Submission: 15-06-2023

Date of Acceptance: 25-06-2023

I. INTRODUCTION

Dans le monde entier, les Etats sont confrontés à deux préoccupations majeures, d'une part trouver les ressources nécessaires pour favoriser le fonctionnement continu et normal de l'administration publique, et d'autre part répondre aux problèmes chroniques consistant à assurer le bien-être de leurs populations. Ces deux préoccupations constituent ce qu'il convient d'appeler l'intérêt supérieurs ² de la nation. Pour ce faire, certains Etats misent sur la richesse de leur sol et sous-sol, mais la science économique renseigne que celle-ci est principalement fonction de l'aptitude qu'a une entité à mobiliser ses moyens propres. Pour fonctionner, toute entité a besoin d'avoir des ressources susceptibles de couvrir les besoins collectifs. (MOVA SAKANYI, 2000 : 14). En effet, en temps moderne, les économies sont assises sur les recettes publiques couvrant la plus grande partie des dépenses budgétaires dans les pays développés comme dans les pays du tiers monde. Ces recettes publiques comprennent entre autres les ressources fiscales et les ressources non fiscales. Malheureusement, certains assujettis essaient de se soustraire au paiement de fisc mais aussi l'inefficacité des services publics peuvent compromettre l'équilibre budgétaire et réduire les recettes collectives de l'Etat ; l'évasion fiscale frauduleuse et non frauduleuse constituant ainsi un frein dans la recherche de la satisfaction de l'intérêt général. Depuis plusieurs décennies à travers le monde, dans le système fiscal s'observe plusieurs problèmes liés à l'évasion fiscale. Ce qui amène les pays à la réforme fiscale. Ces comportements ont pour conséquence d'impacter négativement les ressources disponibles pour le financement des services publics indispensables à la collectivité nationale, de créer des distorsions de carence et des inégalités au détriment des contribuables honnêtes et générer de leur part des frustrations et un mécontentement justifié. (P. LEMIEUX, 1997 : XI). Au niveau de l'Afrique, l'évasion fiscale cause des pertes énormes. Selon le site (Afrique.le360.ma, 16/10/2017); les estimations sont entre 40 et 80 milliards de dollars américains de taxes qui échappent chaque année à l'Afrique ; une somme colossale dont le continent, qui fait face à d'innombrables déficits sociaux, a grandement besoin. La République Démocratique du Congo n'est pas épargnée par ce phénomène incivique qui plonge le pays dans une situation socio-économique déplorable. Cette situation cause des conséquences économiques notamment :

- L'incapacité de l'Etat à réaliser ses objectifs socio-économiques,
- Le classement du pays parmi les Etats pauvres et très endettés de la planète, etc. Compte tenu de la diversité des législations fiscales, et face à la mobilité croissante de l'activité économique, il reste à savoir si les régies financières, parmi lesquelles la Direction Générale des Douanes et Accises, dont les missions restent la gestion, le recouvrement et le contrôle des impôts et taxes se sont suffisamment adaptées ou non à travers les arsenaux juridiques en vue de combattre l'évasion fiscale. Nous n'avons pas la prétention d'être le premier à avoir mené une étude sur ce thème car plusieurs chercheurs l'ont déjà abordé de diverses manières, chacun selon sa motivation. Quant à ce qui nous concerne, nous orientons notre étude vers l'évasion fiscale en prenant en compte

DOI: 10.9790/487X-2506066069 www.iosrjournals.org 60 | Page

ce qui est non frauduleuse et frauduleuse parce que nous estimons que cette problématique doit être prise dans ces deux aspects. Au vu du problème évoqué ci-haut, notre préoccupation se focalise sur la question ci-après :Quelles sont les causes et les mécanismes mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale frauduleuse et non frauduleuse au niveau des assujettis mais aussi quel est le cas le plus enregistré par l'administration douanière entre les deux fraudes ?Considérant cette préoccupation, nous pouvons émettre les hypothèses ci-après :Les causes de l'évasion fiscale frauduleuse et non frauduleuse pour les assujettis seraient liées d'une part, au poids de la fiscalité dans une économie embryonnaire de la RDC (multiplicité des impôts taxes et droits taxx d'imposition élevé, ...) et d'autre part à l'inadaptation des régies financières au système fiscal et l'obscurité du droit fiscal congolais en matière d'évasion fiscale ;Les mécanismes mis en place pour lutter contre ce fléau consisterait à sensibiliser les assujettis par l'organisation des matinées fiscales mais aussi à l'application rigoureuse des textes légaux en la matière ;Il semblerait que les évasions fiscales frauduleuses sont plus observées que les évasions fiscales non-frauduleuses tant dans les importations que dans les exportations. Au regard de notre thème, il s'est observé que la plupart d'expertises sont orientées vers les problèmes liés à l'évasion fiscale frauduleuse, alors que l'évasion fiscale nonfrauduleuse constitue aussi un fléau qui peut mettre en péril toute l'administration fiscale par rapport à ses objectifs de maximisation des recettes. En outre, elle vise l'objectif de recenser les causes de l'évasion fiscale frauduleuse et non frauduleuse au niveau des assujettis d'une part, et mettre à pied d'œuvre les mécanismes pour lutter contre l'évasion fiscale d'autres part, d'identifier les cas le plus enregistrés par l'administration douanière.

Nous avons utilisé les méthodes suivantes pour bien orienter notre sujet : La méthode comparative : qui nous a servi de comparer le degré de l'évasion fiscale frauduleuse et l'évasion fiscale non frauduleuse. La méthode analytique: nous a permis d'analyser et expliquer les données liées à l'évasion fiscale et porter un examen sur les problèmes qui affectent cette évasion fiscale et proposer des mesures correctives. Cette méthode a favorisé une analyse systématique des informations recues selon les opinions de nos enquêtés. Elle nous a attiré vers l'approche statistique qui est couplée à celle-ci pour nous permettre d'analyser la tendance statistique du travail c'est-à-dire de présenter et traiter les données chiffrées afin de les interprétées. L'approche juridique : nous a servi à comprendre l'esprit de la loi au regard de la technique fiscale. A ces méthodes s'associent des techniques qui sont des armes pour récolter les données qui sont plus ou moins exactes : La technique documentaire nous a facilité l'acquisition des données déjà traitées afin d'avoir les informations sur les faits que l'on étudie. Elle nous a permis également de recueillir les informations utiles dans les ouvrages, journaux officiels, édits provinciaux, mémoires antérieurs, rapports annuels de la DGDA. L'interview structuré qui a pour but d'organiser un rapport de communication verbale entre l'enquêteur et l'enquêté afin de permettre à l'enquêteur de recueillir certaines informations de l'enquête concernant une étude précise. Elle nous a permis de connaître les opinions de nos enquêtés à partir des questions posées. Cette étude est construite autour de deux principaux chapitres qui en constituent les extrémités. Le premier chapitre traite de l'approche conceptuelle et le deuxième chapitre analyse la problématique de l'évasion fiscale frauduleuse et non frauduleuse et tente de répondre aux questions de départ.

II. REVUE DE LA LITTERATURE

Origine de la fiscalité

Toutefois, l'existence de source sur la fiscalité c'est-à-dire de traces sur le fait fiscal, est liée à l'évolution des appareils de l'administration publique, à la politique du gouvernement, au projet et critique du législateur, aux commentaires des intellectuels et, parfois souvent même, aux intérêts des partenaires sociaux tant nationaux qu'étrangers. Ainsi donc, l'augmentation de la charge publique est le premier aspect quantitatif de l'évolution de la fiscalité.

Définition de la fiscalité

Selon BARILARI et DRAPE (Lexique fiscal, 1992 : 85), la fiscalité est un ensemble des lois relatives à l'assiette, au contrôle, à la liquidation et au recouvrement des impôts.

Historique de la fiscalité en RDC

Une législation fiscale effectivement opérationnelle et règlementaire intervient au Congo à partir de l'année 1960 où un code des contributions fut publié selon l'ordonnance-loi du 10 février 1969, telle que modifiée et complétée à ce jour.

L'impôt et évasion fiscale

BUABUA WA KAYEMBE (2009 : 23) définit l'impôt comme une constitution annuaire à caractère contributif repris par des personnes physiques ou morales habitant un Etat en vue de la couverture des charges publiques.

D'après J. BREMOND et A. GELEDAN (1990 : 184), l'évasion fiscale est souvent le résultat de la fraude fiscale. En fonction de non déclarations ou de fausses déclarations, la matière imposable échappe à la fiscalité et ne donne pas lieu à une imposition, ainsi échappent à l'impôt des sommes considérables. Mais il y a

aussi évasion fiscale sans fraude. Il faut distinguer l'évasion fiscale légale et celle qui résulte des non déclaration (fraude fiscale).

L'évasion fiscale non frauduleuse

Ici, l'évadé fiscal ne viole pas la loi, mais la contourne. Il utilise les inévitables imperfections, contradictions et obscurités des lois. Pour BAYUBASIRE Ghislaine, (2012 : 44), la lutte contre ce genre d'évasion est très difficile, car la loi ne peut prévenir la diversité des cas qui peuvent se présenter.

L'évasion fiscale frauduleuse ou la fraude fiscale

Contrairement à l'évasion fiscale, la fraude fiscale comporte une violation expresse de la loi ayant pour but d'échapper à l'impôt ou d'en réduire la base par fraude ou par dissimilation. Les contribuables peuvent soit négliger totalement de remplir les formalités requises, soit établir des documents incomplets ou falsifiés.

Différence entre l'évasion fiscale et fraude fiscale

Les deux concepts dont l'évasion et fraude fiscale font souvent l'objet de confusion. En effet, la fraude fiscale n'est qu'un cas particulier de l'évasion fiscale. On peut donc échapper à l'impôt en s'appuyant sur les mêmes lois (là, il y a évasion), mais aussi en violant ces lois (on parle de fraude fiscale). Le point de rapprochement est que les deux notions tendent à éluder l'impôt, bien que la procédure de la réalisation soit différente.

III. ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'EVASION FISCALE FRAUDULEUSE ET NON FRAUDULEUSE

Dans cette partie, il est question de présenter les données et d'interpréter les résultats en fonction des hypothèses formulées depuis l'introduction.

Présentation des données

Nous présentons le nombre d'importation, d'évasions fiscales frauduleuses et d'évasions fiscales non frauduleuses au cours de la période sous notre étude.

DOI: 10.9790/487X-2506066069 www.iosrjournals.org 62 | Page

Au niveau général des importations

Tableau n°III : Nombre de cas d'importations et nombre de cas d'évasion de 2013 à 2017 à la DGDA Beni.

au II 111				2013			014			015			016	2017			
re	Nb		cas	cas		cas	cas		cas	cas		cas	cas		cas	cas	
d'import et	cas	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	
d'évasion mois	n par	d'import		, aciona	d'imports	fvacion f		d'imports	źvacion f	Évosion	d'imports	Źvosion f	<u> </u>	d'imports	Évacion f	9	
	Jan				1.5			2.4			70			20			
vier	Fév	6			15			24			79			28			
rier	100	11			1			26			73			10			
rs	Ma	25			14			37			44			63			
il	Avr	40			21			80			87			39			
	Mai	0			54			40			24			70			
n	Jui	07			04			43			81			28			
let	Juil	76			44			99			92			42			
ût	Ao	2			97			05			89			31			
tembre	Sep	8			77			15			44			66			
obre	Oct	25			67			05			83			11			
vembre	No	4			84			38			44			41			
embre	Déc	31			24			57			24			30			
al	Tot	365	7	9	982	8	2	869	3	4	364	8	0	159	0	0	

Source : Rapports annuels de la DGDA-Beni de 2013 à 2017

Niveau général des exportations

Nous présentons le nombre des exportations, d'évasions fiscales frauduleuses et d'évasions fiscales non frauduleuses au cours de la période sous notre étude.

Tableau n°IV: Nombre de cas d'exportations et nombre de cas d'évasion de 2013 à 2017 à la DGDA/Beni

		20	13		20			20			20		2017			
Nbre d'exportation et cas d'évasion par mois	Nbre d'Export	Nbre cas Évasion fraudulense	Nbre cas Évasion non	Nbre	Nbre cas Évasion frauduleuse	Nbre cas Évasion non	Nbre	Nbre cas Évasion frauduleuse	Nbre cas	Nbre	Nbre cas Évasion frauduleuse	Nbre cas Évasion non	Nbre	Nbre cas Évasion frauduleuse	Nbre cas	
Janvi er	8			4			33	2		4			4			
Févri er	4			0	1		04			00			7	1		
Mars	9			8			59			35			23			
Avril	7			2			6			23			7			
Mai	2	2		0			30			9			5			
Juin	9			7			00	-		1			0			
Juillet	0			2			10	-	-	2			01			
Août	8			4			07	1		2	2		8			
Septe	2			9	-		4		-	7			9		-	

DOI: 10.9790/487X-2506066069 www.iosrjournals.org 63 | Page

	Octob											
re		0		2	3	9		1		1	1	
	Nove											
mbre		3	2	11		7		11		14		
	Déce											
mbre		4		7		05		12		62		
	Total	56		46		224		087		181		

Source : Rapports annuels de la DGDA-Beni de 2013 à 2017

Au regard de ces deux tableaux, nous remarquons que quelques cas d'évasion fiscales sont enregistrés par les services de la DGDA/Beni, occupant une part dans les réalisations des importations et des exportations. Cette part semble beaucoup plus accentuée du côté des importations que du côté des exportations, comme le montre le tableau ci-dessus. Cela est dû au fait qu'en République Démocratique du Congo, l'on importe plus et l'on exporte moins.

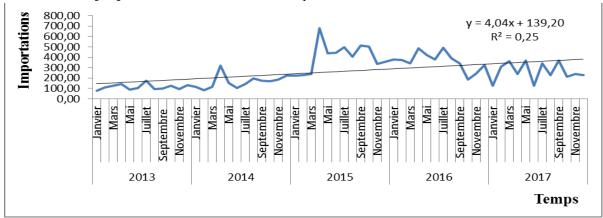
Traitement des données

A ce niveau, il est question de traiter les données précédemment présentées pour soit affirmer, soit infirmer les hypothèses de notre travail.

Evolution des importations

Tendance des importations

Graphique 01: Evolution de nombre d'importations à la DGDA Beni de 2013 à 2017



Source: Traitement graphique à partir du tableau 02.

De ce graphique, il ressort une évolution croissante dans le temps, au regard de l'équation de la droite de tendance $\hat{y}=4,04x+139,20$ pour le nombre des cas d'importations au sein de la DGDA/Beni pendant la période sous étude. Cette croissance est due à la performance de Sydonia World et à la rigueur de la direction générale prônant la maximisation des recettes douanières. Par ailleurs, le signe positif du coefficient angulaire laisse croire que l'équation de la droite est croissante. Ceci n'est valide qu'après test de signification des paramètres.

Test de paramètres \hat{a} et \hat{b}

La croissance de nombre de cas d'importations constatée sur ce graphique est apparente selon les théories statistiques. A cet effet, le test des hypothèses est indispensable. Cette croissance signalée par la droite de tendance est à confirmer ou infirmer après le calcul de test des paramètres (\hat{a} et \hat{b})

Test du coefficient angulaire â.

La procédure à suivre pour ce test est la suivante :

1. Hypothèses
$$H0: a=0 \ H1: a
eq 0$$
 $test\ bilateral$

2. Seuil de signification,

 $\infty = 5\%$ soit 0.05

- 3. Taille d'observations. n=60 mois. Cette taille est supérieure à 30. Cela nécessite l'application de la loi de grand nombre. Le test approprié est le Z^{th} de la loi normale.
- 4. Règle de décision : Nous rejetons l'hypothèse nulle (H0)

$$_{\rm Si}$$
, $\left|Z_{cal}\right| > \left|Z^{th}_{\alpha l}\right| = 1.96$ (valeur de la loi normale lue dans la table au seuil de 5%)

5. Calcul de
$$Z_{cala}^{\hat{a}} = \begin{vmatrix} \hat{a} \\ \sigma_{\hat{a}} \end{vmatrix}$$
; pour ce faire, il est impérieux de chercher la variance des erreurs estimées ou la

variance de coefficient de régression résiduelle estimée \hat{a} $\left(\sigma^{2}_{\hat{a}}\right)_{\text{et}}$ \hat{b} $\left(\sigma^{2}_{\hat{b}}\right)_{\text{Sachant que la variance des erreurs}}$ estimées est \hat{a} :

Sachant que la variance des erreurs estimées est à :

$$\sigma\varepsilon^{2} = \frac{\sum_{i=1}^{n} (yi - \hat{y})^{2}}{n - 2} = \frac{886862.67}{60 - 2} = 15\ 290,74$$

$$\sigma a^{2} = \frac{\sigma\varepsilon^{2}}{\sum_{i=1}^{n} (xi - \hat{x})^{2}} = \frac{15\ 290,74}{17995} = 0,85$$

$$\sigma \hat{a} = \sqrt{0,85}$$

$$\sigma \hat{a} = 0,92$$

Ainsi donc,

$$Z_{cala} = \left| \frac{\stackrel{\wedge}{a}}{\sigma_{\stackrel{\wedge}{a}}} \right| = \left| \frac{4,04}{0,92} \right| = 4,39$$

Comme $Z_{cala} = 4,39$ est supérieur à la valeur lue dans la table de la loi normale (1,96) ; nous rejetons

l'hypothèse nulle (H0) et acceptons au risque d'erreur tolérable de 5% l'hypothèse alternative (H1). Ce qui revient à dire que le nombre de cas d'importations à la DGDA/Beni connaît une allure croissante avec la pente â=4,04

qui est statistiquement significative dans le temps. Test de l'ordonnée à l'origine $\stackrel{\wedge}{b}$

Hypothèses

$$H0: \hat{b} = 0$$

$$H1: \hat{b} \neq 0$$
test bilateral

- 2. Marge d'erreur tolérable, ∞=0,05 soit 5%
- 3. Test pour n=60 mois strictement supérieur à 30, la loi de grand nombre s'impose.

$$Z_{cal} \hat{b} = \left| \frac{\hat{b}}{\sigma_{\hat{b}}} \right|_{\text{avec}} \sigma_{\hat{b}} = \sqrt{\frac{\sigma \varepsilon^2 \times \sum_{i=1}^n x i^2}{n \times \sum_{i=1}^n \left(x i - \overline{x}\right)^2}}$$
$$\sigma_{\hat{b}} = \sqrt{\frac{15290,74 \times 73810,00}{60 \times 17995,00}} = 32,33$$

$$Z_{cal} \hat{b} = \left| \frac{139,20}{32,33} \right| = 4,31$$

Vu que $Z_{cal} \stackrel{\wedge}{b} = 4{,}31$ est strictement supérieur à $Z^{0,05}_{th} = 1{,}96$, au seuil de 5% nous rejetons

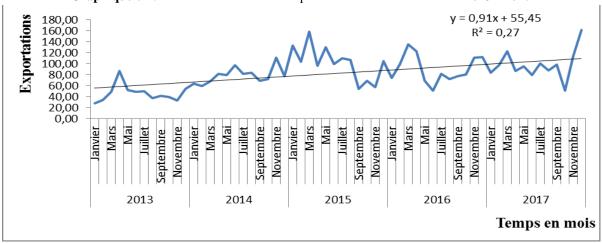
l'hypothèse nulle (H0) selon laquelle la constante \hat{b} tend vers zéro et admettons à 95% de confiance l'hypothèse

alternative qui stipule le contraire ; $\hat{b} \neq 0$. Ainsi, nous concluons que la constante $\hat{b} = 139,20$ est statistiquement différente de zéro. C'est-à-dire les nombres de cas d'importations avant notre période d'étude ont été considérables à la DGDA/Sous- Direction de Beni. A l'issue des tests statistiques ci-dessus, il résulte que les deux paramètres sont positifs et significativement différents de zéro. De ce fait, la croissance signalée par la droite de tendance est vérifiée par le test statistique. Par conséquent, l'équation de la droite de tendance $\hat{y}=4,04x+139,20$ peut être retenue afin de servir d'un modèle valide pour la prévision à court terme des nombres de cas d'importations à la DGDA/Sous- Direction de Beni. En d'autres termes, ce modèle peut être utile à la DGDA/Beni dans le cadre des projections des assignations. En outre, l'orientation d'une droite est fonction du signe de son coefficient directeur. Cette logique nous conduit à dire que les nombres de cas d'importations à cette fin ont suivi une allure croissante durant la période sous analyse.

Evolution des exportations

Tendance des exportations

Graphique 02: Evolution de nombre d'exportations à la DGDA Beni de 2013 à 2017



Source: Traitement graphique à partir du tableau 03.

A la lecture ce graphique, il ressort que le nombre de cas d'exportations enregistrés par la DGDA/Sousdirection de Beni connaît une évolution croissante pendant la période sous revue. Il s'avère important de tester cette allure ou tendance à travers les paramètres appropriés.

Test du coefficient directeur (angulaire) â

H1:
$$a \neq 0$$

$$H2: a \neq 0$$
test bilateral

- 2. Risque d'erreur tolérable, $\propto = 0.05$ soit 5%
- 3. Taille d'observations, n=60 mois supérieur à 30, la loi normale est d'application
- 4. Règle de décision, nous rejetons l'hypothèse nulle (H0) si est seulement si Z calculé est supérieur à Z théorique ($Z_{th}^{0,05}$)

5. Rapport critique
$$Z_{cala} = \left| \frac{\hat{a}}{\sigma_{\hat{a}}} \right|$$
 avec $\sigma \hat{a} = \sqrt{\frac{\sigma \varepsilon^2}{\sum_{i=1}^n \left(xi - \overline{x}\right)^2}}$

La variance d'erreurs estimées est donnée ou déterminée par ce qui suit :

$$\left(\sigma_{\varepsilon}^{2}\right) \times \frac{\sum_{i=1}^{n} \left(yi - \hat{y}\right)^{2}}{n-2} = \frac{39592,58}{60-2} = 682,63$$

$$\sigma \hat{a} = \sqrt{\frac{682,63}{17995}} = 0,19$$
Ainsi donc $Z_{cal\hat{a}} = \left|\frac{\hat{a}}{\sigma_{\hat{a}}}\right| = \left|\frac{0,91}{0,19}\right| = 4,79$

Etant donné que Zcal â=4,79 est strictement supérieur à 1,96 ; nous rejetons à 95% de confiance l'hypothèse nulle (H0) selon laquelle le coefficient directeur â tend vers zéro. Par conséquent, nous admettons l'hypothèse alternative (H1) qui stipule le contraire. Ainsi, nous concluons que la pente â=0,91 est statistiquement significative. De ce fait, la croissance signalée par la droite est approuvée.

Test de la constante b

Suivant la même procédure et connaissant la valeur de différentes variables, il revient de déterminer Z_{aclb}

$$\sigma_{\hat{b}}^{2} = \frac{\sigma \varepsilon^{2} \times \sum_{i=1}^{n} x i^{2}}{n \times \sum_{i=1}^{n} \left(x i - \overline{x}\right)^{2}} = \frac{682,63 \times 73810}{60 \times 17995}$$

$$= 46,67$$

$$\sigma_{\hat{b}} = \sqrt{\sigma_{\hat{b}}^{2}} = \sqrt{46,67} = 6,83$$
Alors,
$$Z_{cal} \hat{b} = \left| \frac{\hat{b}}{\sigma_{\hat{b}}} \right| = \left| \frac{55,45}{6,83} \right| = 8,12$$

Etant donné que $Z_{cal}\hat{b}=8,12$ est strictement supérieur à $Z^{0,05}{}_{th}=1,96$, nous rejetons à 95% l'hypothèse nulle (H0) et concluons que l'ordonné à l'origine de cette équation est significative au point de vue

statistique. Partant de l'analyse minutieuse des paramètres \hat{a} et b, il résulte que tous ces deux paramètres de l'équation de la tendance sont positifs et prouvés par le test statistique. Par conséquent, le modèle retenu pour l'équation de la droite de tendance $\hat{y}=0.91x+55.45$ est donc valide et peut servir dans l'élaboration des prévisions à court terme. Ceci veut dire que les nombres de cas d'exportations enregistrés au sein de la DGDA Sous-direction de Beni ont évolué de façon croissante de 2013 à 2017. Cela est dû au boom du cacao et à la production de certaines quantités du café ainsi que du bois qui sont destinés à l'exportation. Cela entraine par ricochet l'intérêt de certaines agences en douane dans les exportations. Tout naturellement les irrégularités liées à l'exportation ne manquent jamais. C'est dans ces irrégularités qu'on peut enregistrer quelques cas d'évasions fiscales frauduleuses et d'évasions fiscales non frauduleuses.

Appréciation des évasions fiscales

Par rapport aux importations

Tableau n°V : Comparaison de nombre des cas d'évasions par rapport aux nombre d'importations à la DGDA
Beni

						DC							
Anné es Rubr ique	013	2	014	2	015	2	016	2	017	2	otal	Т	Moy enne annuelle
Nbre		1		1		4		4		3		15	3 148
d'importations	365		982		869		364		159		739		
(I)													
Nbre		5		4		3		4		5		23	46
cas d'évasion (II)	6		0		7		8		0		1		
Propo		4		2		0		1		1		1,	1,46
rtion (III)	,10		,02		,76		,10		,58		47		
$=\frac{(II)}{(I)}X100$													

Source: Tableau n°III.

Au regard de ce tableau, il ressort que le nombre de cas d'importations annuel moyen est de 3148 avec la moyenne annuelle d'évasions de 46 cas, soit 1,46% ce qui revient à dire qu'en moyenne 100 cas d'importations enregistrés entraine au moins 1,46 cas d'évasions. La tendance de cas d'évasion est presque stagnante à partir de l'année 2014. Cela est dû au trafic d'influence des autorités politico-militaires qui ne cessent de côtoyer les autorités de l'administration douanière. A côté de trafic d'influence, on observe dans les deux cas que les contribuables cherchent à élucider l'impôt suite au poids de la fiscalité dans notre économie embryonnaire de la République Démocratique du Congo et l'opacité du droit fiscal Congolais en matière d'évasion fiscale car les cas de contentieux enregistrés sont résolus dans le cas d'arrangement entre les deux camps. Cela nous pousse à affirmer la première hypothèse de notre travail.

Par rapport aux exportations

Tableau n°VI : Comparaison de nombre des cas d'évasions par rapport aux nombre d'exportations à la DGDA

						DC							
Anné es Rubri que	013	2	014	2	015	2	016	2	017	2	otal	Т	Moy enne annuelle
Nbre		5		9		1		1		1		4	998
d'exportations (I)	56		46		224		084		181		991		
Nbre		5		7		8		7		8		3	7
de cas d'évasion											5		
(II)													
Propo		0		0		0		0		0		0,	0,70
rtion (III)	,90		,74		,65		,65		,68		70		
$=\frac{(II)}{(I)}X100$													

Source: Tableau n°IV.

Au regard de ce tableau, il s'observe d'une manière générale un faible taux d'évasions fiscales à l'exportation, en moyenne annuelle sur 998 cas d'exportation enregistrés 07 cas d'évasions enregistrés soit 0,70%. C'est-à-dire sur 100 cas enregistrés on peut à peine enregistrer 01 cas d'évasions à la DGDA/Beni. Ceci s'explique par l'application d'un taux modéré d'imposition des produits agricoles à l'exportation.

IV. CONCLUSION

Cet article, a été consacré à la « Problématique de l'évasion fiscale non frauduleuse et l'évasion fiscale frauduleuse, cas de la DGDA en ville de Beni ». A ce propos avons constaté que la fiscalité est constituée des moyens de prélèvement de l'Etat de façon à lui assurer les ressources nécessaires dont il a besoin pour couvrir ses dépenses et pour intervenir économiquement dans les affaires du pays. A ce titre, nous avons noté que l'évasion et la fraude fiscale font souvent l'objet de confusion, sachant que la fraude fiscale n'est qu'un cas particulier de l'évasion fiscale. Ici, les données sur le niveau général des importations et des exportations ont été présentées, regroupant aussi le nombre d'évasions fiscales frauduleuses et d'évasions fiscales non frauduleuses au cours de la période allant de 2013 à 2017 pour la Sous-direction DGDA Beni. En dernière analyse des importations, la droite de tendance est : ŷ=4,04x+139,20. Cette croissance est due à la performance de Sydonia World et à la rigueur de la Direction Générale prônant la maximisation des recettes douanières, et à la prise de conscience de son personnel. En ce qui concerne les exportations, la droite de la tendance est : ŷ=0,91x+55,45. Cela est dû au boom du cacao et à la production de certaines quantités du café ainsi que du bois qui sont destinés à l'exportation. Cela étant, en moyenne, sur 100 cas d'importations la DGDA Beni enregistre au moins 1,46 cas d'évasions, tandis que 0,70 cas d'évasions est enregistré sur 100 cas d'exportations.

DOI: 10.9790/487X-2506066069 www.iosrjournals.org 68 | Page

La comparaison de ces deux évasions montre que le nombre de cas d'évasion fiscale frauduleuse à l'importation tout comme à l'exportation est toujours supérieur au nombre de cas d'évasion fiscale non frauduleuse. Le maintien de l'évolution positive des tendances en terme de nombre d'importation et de nombre d'exportation est le fruit des reformes et modernisation de la DGDA mais nécessite d'être appuyé par d'autres dispositions que nous présentons comme suggestions à l'endroit de l'Autorité étatique : Les Contrôles officiels insuffisants : Former les brigades, les doter en personnel qualifié et en matériels adéquats. Les Pénalités : Les Directions douanières doivent appliquer rigoureusement les pénalités afin de décourager les fraudeurs. La Collaboration à l'échelon national et international : Pour la répression et la dissuasion des fraudeurs, il est utile que les administrations des douanes puissent multiplier des accords de coopération bilatéraux avec d'autres administrations.

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. BETCH Martine, Droit fiscal, Théorie et pratique, A jour des dernières lois fiscales. Paris, Dyna'sup Droit, 3è éd., 2011.
- [2]. BREMOND Janine., GELEDAN Alain., Dictionnaires des Sciences Economiques et Sociales, Paris cedex, éd. Belin, 2002.
- [3]. BUABUA WA KAYEMBE, Traité de droit fiscal zaïrois, contrat et propositions sur les contributions et douane, Kinshasa, éd. PUZ, 1993.
- [4]. DRAPE Robert et BARILARI André, Lexique fiscal, Paris, éd. Dalloz-Sirey, 1992.
- [5]. Gaston Jèze, Finances publiques, Droit fiscal, 7^{ème} éd., Dalloz, Paris, 1988, p 42
- [6]. GRAWITZ Madeleine, Méthodes des sciences sociales, Paris, éd. Dalloz, 1990.
- [7]. LEMIEUX Pierre, L'économie de la résistance fiscale, selon la manière dont on modélise l'Etat, l'évasion fiscale entraine des conséquences bien différentes, Paris, éd. Figaro-Economie, 1997.
- [8]. MOVA SAKANYI, La science des finances publiques, Kinshasa, éd. Safari, 2000.
- [9]. MPOY KADIMA Godé, Droit douanier en République Démocratique du Congo, Volume 01 De lege lata, Kinshasa, éd. PUC, 2014.